



PREAVIS MUNICIPAL 7-2020

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

Préavis municipal concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie et extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit «Les Carboles» avec demande de crédit



Adopté en séance de Municipalité du 10 août 2020.

Municipaux responsables :

M. Jean-Marc Genton, Municipal responsable de l'eau potable, tél. 079 704 30 18

M. André Colomb, Municipal responsable de l'épuration, tél. 079 519 56 65

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 7/2020 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 916'075.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie et l'extension du réseau des eaux usées au lieu-dit « Les Carboles ».

1. Préambule

Conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie.

Le remplacement de la conduite d'eau potable et l'extension du réseau des eaux usées ne sont pas prévus dans le plan des investissements de la législature.

Cependant ces derniers mois, suite à plusieurs fuites importantes nous avons constaté le mauvais état de la conduite d'eau potable. Ces fuites ont pratiquement toutes les mêmes causes : des perforations sur les raccords. En sachant qu'il y a un raccord tous les 10 mètres, il ne serait pas raisonnable de changer les raccords à chaque nouvelle fuite. Nous avons pu constater lors des travaux de fouille que la conduite est également agressée par des courants vagabonds qui engendrent de la corrosion et attaquent la matière. Il s'agit de la suite des travaux du préavis municipal N° 7-2019 (remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Pra-Palex » avec demande de crédit).

Actuellement, cette conduite, propriété de l'AIEJ (Association Intercommunale des Eaux du Jorat), est utilisée pour l'alimentation de toute la Commune de Forel (Lavaux), elle sert également pour le transit entre le réservoir de la Michoudaz et le réservoir de Pra Don Abbé afin d'alimenter les communes de l'AIEJ, le réservoir de la Michoudaz étant alimenté par le lac de Bret.

Extension du réseau eaux usées.

Les habitations des Carboles sont raccordées à la station d'épuration du Pigeon seulement jusqu'à la parcelle N° 1646 (Propriété Chapuis). Nous souhaitons profiter de la fouille pour prolonger ce tronçon qui permettra le raccordement de 3 bâtiments et construire une canalisation en attente pour le futur raccordement des dernières maisons du chemin.

2. Historique

Cette conduite a été construite en 1965. Elle est utilisée essentiellement pour l'alimentation de notre Commune. Elle avait été surdimensionnée pour alimenter la région d'Oron où un projet de réservoir était prévu, mais celui-ci n'a jamais abouti.

La Commune d'Oron dispose de deux branchements sur le réseau communal (Route des Tavernes et Mau-Paccot), les m³ sont facturés par l'AIEJ avec une surtaxe de CHF 0,20 par m³ pour les frais de transit revenant à Forel (Lavaux).

Avant notre entrée au sein de l'AIEJ, la Commune de Forel (Lavaux) faisait partie de l'Association Intercommunale des Eaux de Gourze, comprenant également Cully et Epesses. Cette association était propriétaire du pompage au lac de Bret, de la conduite Bret - Michoudaz et du réservoir de la Michoudaz.

Pourquoi l'Association des Eaux de Gourze a-t-elle rejoint l'AIEJ ?

Le Service de l'eau de Lausanne vendait l'eau au m³, celui-ci était de plus en plus coûteux. L'AIEJ avait des excédents à certains moments de l'année, ce qui permettait d'avoir un prix du m³ plus raisonnable. Cette adhésion était économiquement favorable pour tous et permettait à l'AIEJ d'avoir une liaison sur Lausanne.

Les Communes de Forel (Lavaux), Cully et Epesses ont donc rejoint l'AIEJ en 2001. Elles ont cédé leurs ouvrages, une dette de CHF 220'000.- et la conduite de Ø 250 qui relie le réservoir de la Michoudaz à celui de Pra Don Abbé. A noter que les communes membres historiques de l'AIEJ avaient payé une taxe d'entrée de CHF 100.00 par habitant, en plus de la mise à disposition de leur réseau.

En 2006, l'AIEJ, la Commune de Forel (Lavaux) et la Commune de Pully ont signé une convention pour la construction d'une conduite traversant Forel (Lavaux) entre le Grenet et la Grange à Michoud. Cet ouvrage permet de transférer les sources de Pully (qui se situent sur la Commune de Montpreveyres) quand les membres de l'AIEJ ne les utilisent pas, de livrer les excédents de l'AIEJ à Pully, de créer un bouclage sur le réseau communal et de disposer d'une défense incendie sur les chemins de Pra Mazaley, des Matanes et de la Grange à Michoud. Cette conduite a permis à Forel (Lavaux) de bénéficier de ces avantages à moindre coût.

Depuis 4 ans, la conduite Bret – Michoudaz, qui traverse une zone instable (Vulpillière), pose de gros problèmes à l'AIEJ, de nombreuses fuites ont été détectées. En 2017, le montant des réparations s'est élevé pour l'AIEJ à CHF 50'000.-. Son Comité Directeur a étudié différentes variantes pour continuer d'alimenter son réseau à partir du réseau lausannois. Suite à des contacts avec la Ville de Lausanne, l'AIEJ a décidé d'alimenter le réseau par le réservoir des Echerins se situant sur la Commune de Lutry. Cette solution présente plusieurs avantages pour l'AIEJ. Cette nouvelle liaison garantira l'approvisionnement car l'or bleu sera fourni autant par le lac de Bret que par le lac Léman. Actuellement, la liaison unique sur le lac de Bret ne peut pas assurer seule l'approvisionnement de l'AIEJ sur le long terme, car cette unité de production reste vitale pour l'alimentation du réseau lausannois en cas de crise. De plus, la station de Bret est uniquement alimentée par le lac et plusieurs années consécutives de sécheresse pourraient poser des problèmes d'approvisionnement. Les travaux la liaison des Echerins menés par l'AIEJ sont en cours d'exécution.

Cet historique permet de comprendre pourquoi la conduite des Carboles n'a plus d'intérêt pour l'AIEJ et desservira à l'avenir uniquement notre Commune. En temps voulu, un transfert de propriété sera convenu entre l'AIEJ et Forel (Lavaux).

3. Travaux projetés

Pour l'eau potable et la défense incendie, la nouvelle conduite est soudée bout à bout et entièrement enrobée de sable. Son tracé débute dès la sortie de la STAP (station de pompage) du Pigeon et descend dans la parcelle n° 997 (propriété Bovet) en traversant au préalable la Route de Vevey (RC 758-B-P). Après 2 virages à 90°, elle longe le Chemin des Carboles pour passer sous le Grenet par forage dirigé, d'une longueur d'environ 60 m, pour ressortir dans la parcelle N° 983 (propriété Corbaz). Le tracé rejoint ensuite l'ancienne conduite et la suit en parallèle jusqu'au point D (voir plans annexés). Les bornes-hydrantes seront remplacées et maintenues à leur position actuelle. Tous les raccordements privés seront transférés sur le nouveau tuyau par le biais de nouvelles vannes. Le trio de vannes à son extrémité sera remplacé

Pour les eaux usées, le tracé débute dans la parcelle N° 1646 (Propriété Chapuis) par la construction d'une chambre sur le collecteur existant au point B. Sa position exacte sera déterminée selon le sondage de reconnaissance. De là, le collecteur suit la conduite d'eau potable en parallèle jusqu'au point B', point haut du projet et matérialisé par une nouvelle chambre. Cette dernière sera équipée d'une station de pompage projetée au point C' elle est prévue pour le raccordement des bâtiments sis sur les parcelles n° 1003 (propriété Gavin), N° 1005 (propriété Chollet) et N° 1004 (propriété Blanc).

L'alimentation en énergie sera garantie par un raccordement au pied d'un poteau de la Romande Energie se trouvant à environ 30 m. Une armoire de comptage sera implantée en bord de chaussée. Dans l'optique d'une reprise des eaux usées de plusieurs bâtiments situés plus au Nord, une canalisation de refoulement (PE 100 PN 10 Ø 90/79,2) soudée bout à bout sera posée en attente entre les point B' et D'.

4. Coût des travaux

Le montant total des travaux est estimé à **CHF 916'075.-**. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils qui travaille régulièrement pour la Commune (soumissions non rentrées). Il s'établit de la manière suivante :

Pour l'eau potable :

1. Travaux de génie civil - Fouilles sur chaussées	CHF	17'640.00
2. Travaux de génie civil – Fouilles dans les prés	CHF	200'500.00
3. Travaux d'appareillage	CHF	128'650.00
4. Forage dirigé	CHF	65'000.00
5. Frais administratifs et techniques	CHF	53'000.00
6. Prestations géométriques	CHF	3'000.00
7. Suivi pédologique	CHF	3'500.00
8. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	47'000.00
Montant total HT	CHF	518'290.00
TVA 7,7% arrondi	CHF	39'908.00

MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :

CHF 558'198.00

Pour les eaux usées :

1. Travaux de génie civil - Fouilles sur chaussées	CHF	17'690.00
2. Travaux de génie civil – Fouilles dans les prés	CHF	190'050.00
3. Travaux d'appareillage	CHF	15'800.00
4. Fourniture et pose d'une fosse de pompage	CHF	30'000.00
5. Taxe de raccordement et finance d'équipement	CHF	8'000.00
6. Armoire de comptage et travaux électriques	CHF	3'000.00
7. Frais administratifs et techniques	CHF	35'000.00
8. Prestations géométriques	CHF	3'000.00
9. Suivi pédologique	CHF	3'500.00
10. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	26'250.00
Montant total HT	CHF	332'290.00
TVA 7,7% arrondi	CHF	25'587.00

MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :

CHF 357'877.00

En ce qui concerne le remplacement de la conduite d'eau potable, une subvention de l'ECA est allouée sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant des travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut s'attendre à un montant d'environ CHF 70'000.-.

5. Financement et évolution du plafond d'endettement

Ces travaux ne figurent pas dans le plan des investissements de la Municipalité pour la législature 2016-2021. Le bureau d'ingénieurs a estimé ces travaux à CHF 916'075.00, avant les rentrées de soumissions. Cet investissement reste toutefois possible dans le cadre de notre plafond d'endettement communal.

Cet objet est attribué au service de l'eau et au service des eaux usées. Pour la partie eau potable, il sera financé par un emprunt d'au maximum CHF 500'000.-, amorti sur 30 ans.

Pour la partie eaux usées, le financement sera assuré par la liquidité courante et amorti par la réserve comptable épuration avec un amortissement au maximum sur 30 ans.

Plafond d'endettement législature 2016-2021 -- Total des emprunts, situation prévisionnelle au 31.12.2020 et investissements planifiés				
Objets	Emprunts			Plafond d'emprunts 2016/2021
		Accordés		fr.
Plafond d'emprunts				17'660'000.00
Complément source Grenet		fr. 700'000.00		
Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit "Pra Palex"		fr. 600'000.00		
Réfection de chemins (Améliorations foncières, Etapes 1)		fr. 1'200'000.00		
Emprunt à court terme & moyen terme	fr. 1'000'000.00	fr. 2'500'000.00		
Emprunts consolidés	fr. 9'831'485.00			
Total des emprunts au 27.07.2020	fr. 10'831'485.00	fr. 1'500'000.00		fr. 5'328'515.00
Amortissements au 31.12.2020	fr. -576'835.00			fr. 5'905'350.00
				fr. 5'905'350.00
Caserne des Pompiers			fr. 3'200'000.00	fr. 2'705'350.00
Collecteur EU Passage Cerf d'Or (Préavis 4-2020)			fr. 282'400.00	fr. 2'422'950.00
Remplacement d'une conduite d'eau potable et extension de l'épuration secteur Carboles (Préavis 7-2020)			fr. 916'075.00	fr. 1'506'875.00
Total prévisible des emprunts	fr. 16'153'125.00			fr. 1'506'875.00

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal N° 7-2020,
 Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
 Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Les Carboles »
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de pose d'un collecteur d'eaux usées au lieu-dit « Les Carboles » tel que proposé au chapitre 3 du préavis.
- d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 916'075.- selon le point 5 ci-dessus.

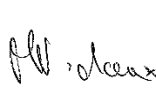
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


S. Audino



La Secrétaire :


M. Pidoux

Annexes : 4 plans